

**Association LES ORMEAUX.**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 déclarée à la préfecture des Maritimes, le 8, février 2005.

No de parution 20050013, journal officiel du 26/03/2005,

Annonce 62.

Siège social : 2, place des Ormeaux 06130 Grasse.

**Procès-verbal de l'assemblée générale du 11/09/2015.**

Le 11, septembre 2015 à 20 heures les membres de l'association LES ORMEAUX, dont le siège social est PLACE DES ORMEAUX, 06130 LE PLAN DE GRASSE, se sont réunis en assemblée extraordinaire 13, chemin de la Halte au Plan de Grasse, sur convocation du Président par lettre simple.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent.

Mr Béghin préside la séance en sa qualité de président de l'association ; Mme Dauchy est secrétaire de séance en qualité de secrétaire de l'association.

Le président constate que les membres présents sont au nombre de sept et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

2/3

Mr Béghin (président de l'association), Mme Janson (trésorière de l'association), Mme Dauchy (secrétaire de l'association), Mmes Béghin, Maychmaz et Mrs Janson, Brogi (membres de l'association).

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée porte sur :

- 1- La dissolution de l'association,
- 2- La liquidation des biens de l'association,
- 3- La nomination d'un liquidateur,

Le président présente le motif de la liquidation :

Forte baisse des adhésions.

Et donne ensuite la parole à tout membre de l'assemblée désirant s'exprimer.

La discussion étant close, le président met aux voix les résolutions suivantes.

**Résolution portant sur la dissolution de l'association :**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la raison qui conduit à proposer à l'assemblée la dissolution, décide de dissoudre l'association, à compter du 1<sup>er</sup>/10/2015, et d'ouvrir la phase de liquidation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Résolution portant sur l'attribution des biens de l'association :**

3/3

Après avoir entendu l'inventaire des finances de l'association, l'assemblée générale décide l'attribution du reliquat, soit 2451,23€ à l'association GRASSEENVIRONNEMENT située au Plan de Grasse.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Résolution portant sur la désignation du liquidateur :**

L'assemblée générale décide de nommer Mr Béghin en qualité de liquidateur.

L'assemblée générale confère à Mr Béghin le pouvoir pour terminer les opérations de dissolution en cours.

**Résolution portant sur la correspondance :**

L'assemblée générale décide du lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être conservés : chez Mr Béghin, 13, chemin de la Halte 06130 Le Pan de Grasse GRASSE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures.

Suite à l'assemblée générale, un procès-verbal signé par le président, la trésorière et la secrétaire est dressé.

Le président

la trésorière

la secrétaire

M.Béghin

M.Janson

J.Dauchy

